



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 131 SPECIAL**

PUBLIÉ LE 5 JUIN 2023

Sommaire

Préfecture du Nord / secrétariat général / direction de la réglementation et de la citoyenneté

- arrêté préfectoral du 5 juin 2023 portant modificatif instituant la commission de propagande à l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de Wormhout

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction de la réglementation
et de la citoyenneté

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

**Arrêté préfectoral modificatif instituant la commission de propagande à l'occasion
de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de WORMHOUT**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code électoral et notamment les articles L.241, R.31 et R.32 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023 portant convocation du collège électoral de la commune de WORMHOUT pour l'élection municipale partielle intégrale et l'élection de six conseillers communautaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 instituant la commission de propagande à l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de WORMHOUT ;

Vu les désignations du 2 juin 2023 de Madame la présidente du tribunal judiciaire de Dunkerque ;

Sur la proposition du sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 instituant la commission de propagande à l'occasion de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de WORMHOUT est modifié comme suit :

Pour le 1^{er} tour :

Présidente : Christine RAMEE, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Dunkerque ;
Suppléant : Mikaël TRIGAUT, juge au tribunal judiciaire de Dunkerque ;


Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté susmentionné demeurent inchangées.

Article 3 – Le sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque, le président et les membres de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Lille, le

05 JUIN 2023

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,



Fabienne DECOTTIGNIES